
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 783 DU 07 FEVRIER 2024
portant nomination des membres du Conseil
d'administration du Centre d'Assistance psychiatrique de
Kpomassè.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2022-606 du 02 novembre 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2023-478 du 20 septembre 2023 portant création du Centre d'Assistance psychiatrique de Kpomassè et approbation de ses statuts ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires sociales et de la Microfinance,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 février 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Centre d'Assistance psychiatrique de Kpomassè, les personnes dont les noms suivent :

- madame **Cyrielle AHOUANOGBO PERROT**, représentante de la Présidence de la République ;
- madame **Agnès Oladoun BADOU** épouse **SAVI**, représentante du Ministère des Affaires sociales et de la Microfinance ;

- madame **Krishna LOKOSSOU**, représentante du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- monsieur **Lucien BONOU**, représentant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique ;
- monsieur **Victor Emmanuel Anani COCOUVI**, représentant du Ministère de la Santé.

Article 2

Madame **Agnès Oladoun BADOU** épouse **SAVI** est nommée président du Conseil d'administration.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (3) ans renouvelable et court à compter de la date de leur installation.

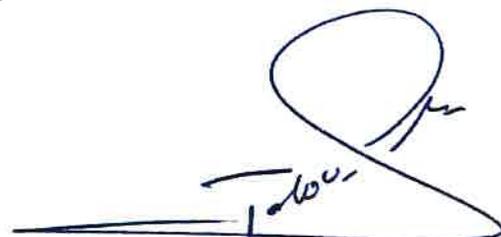
Article 4

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 07 février 2024

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'Etat

Le Ministre des Affaires
sociales et de la Microfinance ,



Véronique TOGNIFODE

AMPLIATIONS : PR : 6 – AN : 4 – CC : 2 – CS : 2 – C.COM : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – HCJ : 2 – MASM : 2 – MEF : 2
– AUTRES MINISTERES : 20 – SGG : 4 – INTERESSES : 5 – JORB : 1.